



TONNERRE
FORMATION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Hébergement sur place

je soussigné(e) :Nom & Prénom

Demeurant :

.....
.....
.....(Adresse)

Atteste sur l'honneur :

avoir pris connaissance que le logement en mobil home (15 ter rue Pierre Semard 40220 Tarnos) au centre de formation est un service totalement indépendant de la formation pour laquelle je me suis inscrit

J'ai connaissance que :

Le respect de ce règlement est obligatoire afin de garantir le confort, la sécurité et la bonne entente de tous les résidents.

1. RESPECT DES LIEUX

- Le mobil-home doit être maintenu en bon état de propreté et de rangement.
- Les lingettes, serviettes hygiéniques ou autres déchets ne doivent jamais être jetés dans les WC (risque de bouchon).
- Ne pas déplacer le mobilier intérieur à l'extérieur.
- Merci de respecter les espaces verts, les haies et les installations communes.

4. RESPONSABILITÉ ET PROPRETÉ

- Le locataire est responsable de l'entretien du mobil-home pendant le séjour.
- À son départ, le mobil-home doit être rendu propre : sols balayés, vaisselle faite, poubelles vidées.
- Tout dégât ou équipement manquant fera l'objet d'une facturation.

2. NUISANCES ET VOISINAGE

- Le calme est requis en permanence.
- Les nuisances sonores (musique forte, cris, rassemblements bruyants) sont interdites à toute heure.
- Respectez la tranquillité du voisinage, notamment en terrasse ou aux abords du mobil-home.

5. ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS

- Pour accéder à la salle de sport, le locataire doit prévenir Tonnerre Sport et régler 1 €/jour.
- Vous avez libre accès à la zone de restauration, ainsi qu'aux douches et toilettes du bâtiment.
- Les espaces communs doivent être laissés propres après chaque utilisation.
- Un badge d'accès vous sera remis à votre arrivée. En cas de perte ou si le badge n'est pas restitué à la fin de votre séjour, une somme de 10 € vous sera facturée.



TONNERRE
FORMATION

3. SÉCURITÉ

- Il est important de rouler lentement dans les allées et sur le parking.
- Respecter les emplacements de stationnement attribués.
- Ne jamais jeter de mégots au sol (risque d'incendie).
- Ne laissez pas de chargeurs ou d'appareils branchés sans surveillance.

6. INTERDICTIONS

- **X** Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du mobil-home.
- **X** Il est interdit de loger plus de personnes que le nombre prévu à la réservation.
- **X** Les animaux ne sont pas autorisés dans le mobil-home.
- **X** Les armes ou objets dangereux sont formellement interdits.
- **X** Il est interdit de recharger des véhicules électriques à partir des prises du mobil-home.

7. EN CAS D'URGENCE

- En cas de fuite de gaz, incendie, ou situation anormale, contactez immédiatement le personnel de l'entreprise.
- En cas d'urgence grave, composez le 112 (pompiers, secours, police).

Nous vous souhaitons un excellent séjour et une pleine réussite! Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de Tonnerre Formation en cas de besoin.

adresse email : **contact@tonnerre-formation.com**

numéro de téléphone : 05-59-55-71-61

voici les nom des responsables en cas de besoin que vous trouverez a l'étage

Wojciech Lewandowski Émeline Niveaux

TONNERRE
CENTER